

## CARTE COLLECTIVITÉ ENSEIGNANTS À AUBAGNE

### Comment l'obtenir ?

Il suffit de présenter :

- une feuille de paie ou tout autre document justifiant de votre activité auprès d'enfants (lettre du directeur d'établissement, du président de l'association, carte professionnelle)
- le formulaire d'inscription (ci-joint) rempli et signé par vous-même et par le directeur de votre établissement

### Conditions de prêt :

Elle vous permet d'emprunter une trentaine de livres pour une période de 8 semaines. Vous pouvez soit les emporter le jour même, soit demander que vous soit préparé un lot de livre sur un ou plusieurs thèmes de votre choix qui sera mis à votre disposition de une à deux semaines plus tard.

**Vous êtes responsables des documents que vous empruntez.**

**En cas de perte, le remboursement vous sera réclamé.**

**Merci de respecter les délais de prêt.**

La carte doit être réactualisée à chaque rentrée scolaire.

# FICHE D'INSCRIPTION COLLECTIVITÉ

## Demande de prêt collectif

Nom de l'organisme ou de l'établissement scolaire : .....

.....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Responsable Nom : .....

Adresse personnelle : .....

..... Tel : .....

Classe : .....

## Cadre réservé à la médiathèque

Numéro de la carte : .....

Date d'expiration : .....

Ou établissement scolaire : au 30 juin .....

## A remplir par le responsable

Je soussigné(e) .....

Enseignant(e), animateur (trice), éducateur (trice) (rayer les mentions inutiles)

À : .....

M'engage à emprunter des documents à la médiathèque Marcel Pagnol d'Aubagne uniquement à usage collectif et à les restituer conformément au règlement.

Date : ..... Signature : .....

## A remplir par le directeur de l'établissement

Je soussigné(e) .....

Directeur (trice) à : .....

Déclare avoir pris connaissance de la demande de prêt et autorise

M .....

à emprunter des documents à la médiathèque d'Aubagne.

Je m'engage à remplacer tout document perdu ou détérioré.

Date : ..... Signature : .....

Cachet obligatoire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique à la gestion de prêts documentaires de la Médiathèque ; celle-ci est le destinataire unique des données communiquées.

En vertu du Règlement européen 2016/679 et de la loi Informatique et Libertés n°78-17 modifiée, vous pouvez exercer vos droits, notamment d'accès, de rectification, et d'effacement en contactant le Délégué à la Protection des Données (<https://www.aubagne.fr/dpo>) ou en écrivant à la Mairie d'Aubagne-DSIT-DPO BP 41465 13785 Aubagne Cedex. Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter notre politique de protection des données à caractère personnel (<https://www.aubagne.fr/dcp>) disponible sur le site web de la mairie.